


**FICHE MEMO « Remplissage DAP »**

Suite aux bilans de campagne de prophylaxie 2022-23, nous vous adressons une fiche mémo ci-dessous ainsi que des propositions de mesures correctives suite aux anomalies observées (en page 2).

<b>EDE : 71 - 6 - EARL</b> EDE-71- 6-Production bovine - Atelier allaitant 71- R 71. 3 207117733650									
<b>Exploitation</b> SIRET : 42 12 - EARL 71- R Tél : 0033385 Mèl : 282 bovins sur EDE 71-6 282 bovins dans l'atelier	<b>Acteur</b> ORDRE : 500990 - DAMIAN-DIMBERTON-MORLAT-VANDEMAELE Clinique vétérinaire la Tuilerie 615 RUE DE LA TUILERIE 71480 VARENNES ST SAUVEUR Tél : 03 85 60 10 80 Mèl : veto.varenn@orange.fr <b>Laboratoire</b> 7127001 : SEMLAGRIVALYS (ex LDA 71) Espace DUHESME 18 rue de Flacé - CS 32209 71009 MACON CEDEX Tél : 0385335220								
<b>Intervention</b> BSUR-MAIN-Dépistage collectif par le vétérinaire 71-Prophylaxie bovine-CAMPAGNE 2021-2022 40 bovins sur DAP devant subir une prestation Date retenue pour le calcul de l'âge : 23/12/2021									
<b>Demands</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Prévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BRU - Elevage - Brucellose bovine - ELISA sur sérum de mélange</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>IBR - Elevage - IBR - ELISA sur sérum de mélange avec divergents</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>LBE - Elevage - Leucose bovine enzootique - ELISA sur sérum de mélange</td> <td>23</td> </tr> </tbody> </table>			Prévu	BRU - Elevage - Brucellose bovine - ELISA sur sérum de mélange	23	IBR - Elevage - IBR - ELISA sur sérum de mélange avec divergents	40	LBE - Elevage - Leucose bovine enzootique - ELISA sur sérum de mélange	23
	Prévu								
BRU - Elevage - Brucellose bovine - ELISA sur sérum de mélange	23								
IBR - Elevage - IBR - ELISA sur sérum de mélange avec divergents	40								
LBE - Elevage - Leucose bovine enzootique - ELISA sur sérum de mélange	23								
<b>Commentaires DAP</b> NOMBRE DE BRUCELLOSE MANQUANTES : NOMBRE DE SURNUMERAIRES :									
<b>Commémoratifs</b> Appellation rhinotrachéite infectieuse bovine : Indemne IBR - Allègement Appellation varron : Zone assainie Qualification brucellose bovine : Officiellement indemne Qualification leucose bovine enzootique : Officiellement indemne Qualification tuberculose bovine : Officiellement indemne Adhérent GDS / OVS - GDS71									
<b>Informations à compléter</b> Date : __/__/____ Nombre de prélèvements réalisés lors du passage : ____ Nombre d'animaux tuberculinsés : ____ Etat intervention : [ ] TOTALE [ ] PARTIELLE [ ] FIN N° Ordre : ____ et Signature du vétérinaire Signature Eleveur									
GDS71-MASELLI Aurélie édité le 23/12/2021 1/4									

Informations « éleveur/vétérinaire/laboratoire » : les vérifier.

Informations « intervention »

**IMPORTANT**  **Prélever tous les bovins présents sur le DAP**

Pour chaque bovin sorti ou dangereux (raison à préciser sur le DAP) : compléter les prélèvements **jusqu'au nombre demandé en Brucellose et/ou IBR** avec d'autres bovins de la même catégorie d'âge en utilisant les étiquettes surnuméraires.

Informations à compléter **IMPERATIVEMENT !!!**

**Date, n°ordre et Etat d'avancement** : informations **OBLIGATOIRES** pour analyser les échantillons

L'état d'avancement doit être complété pour l'intervention référencée sur le DAP ou DAT

**SIGNATURES** vétérinaire et éleveur attestent de la validation des informations transmises sur le DAP.

**FICHE LECTURE DAP « Listes de bovins »**

rappel des coordonnées de l'élevage

Rappel des données de l'animal :

- Date de naissance
- Sexe
- Code race
- Date d'entrée
- Cause d'entrée

1	2	3	Echantillon	Commémoratifs échantillon	N° Bovin	EDE : 212-6
	FR	21-1074	1074	29/09/2016 - F -38 - 29/09/2016 - N -IBR-PTS-TUB-IDC	FR2-1074	01202116760198FR2-1074
	FR	21-1182	1182	17/10/2018 - F -39 - 17/10/2018 - N -TUB-IDC	FR21-1182	01202116760198FR21-1182
	FR	21-8167	8167	03/04/2018 - F 38 - 03/04/2018 - N BV/BR_VI -TUB-IDC	FR2-78167	01202116810815FR2-78167

Tests demandés : Tuberculose en IDC

Tests demandés : Séro IBR+ Séro Paratuberculose lorsque l'éleveur est en plan + Tuberculose en IDC

Étiquettes à coller sur les tubes de sang

## **Mesures correctives à mettre en place suite aux anomalies observées**

- Toute réalisation d'intervention de prophylaxie doit être accompagnée d'un DAP

*Vous pouvez vous référer au document « Commandes des DAP et acheminement des prélèvements pour la campagne de prophylaxie bovine des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté ».*

- **Le DAP doit être correctement rempli** (date de prélèvement, état d'avancement, n° ordre, signature, ...). **Votre ASV peut jouer un rôle vérificateur important.**

*Rappel sur l'état d'avancement et la codification « partielle/totale » :*

- o Vous ne vous rendez qu'une seule fois chez un éleveur pour faire la prophylaxie et prélever tous les bovins, vous devez cocher « **totale** »
- o Vous devez retourner une ou plusieurs fois chez le même éleveur :
  - A votre 1<sup>er</sup> passage (et aux suivants), cocher « **partielle** » sur la copie envoyée de la 1<sup>ère</sup> page de DAP,
  - A votre dernier passage, cocher « **fin** »,
  - Cet état d'avancement doit correspondre au DAP ou DAT renseigné.
- Faire une photocopie de la première page de DAP vierge en cas de prophylaxie partielle.
- **Le vétérinaire sanitaire est responsable de l'identification des prélèvements qu'il effectue.** C'est cette responsabilité qui donne son sens et sa valeur à la qualification des élevages, elle-même nécessaire à la garantie sanitaire des échanges. Si vous ne pouvez garantir cette identification (bovins non identifiés, non contenus etc.), vous devez refuser de faire la prophylaxie. Il n'est également pas recommandé de confier les prélèvements aux éleveurs pour y apposer les étiquettes sans votre supervision.
- Attention aux anomalies récurrentes de bovins absents ou morts le jour de la prophylaxie mais pour lesquels un prélèvement est réalisé, contre toute attente ! La crédibilité de notre travail est mise en doute.
- Pointer les bovins vaccinés IBR pour ne pas les prélever en surnuméraire, ni demander des analyses IBR.
- Repérer les bovins ayant le même numéro de travail, pour éviter les erreurs de prélèvements.
- **Surnuméraires :**
  - o Préciser les raisons de prélèvement dans le cadre de la prophylaxie uniquement et analyses à réaliser
  - o Les identifier avec le numéro à 10 chiffres (lus directement sur la boucle par le vétérinaire)
  - o Préciser les analyses demandées de manière claire (informations concises et mises en valeur pour le laboratoire (1<sup>ère</sup> page de DAP et/ou code couleur).
- **Justifier les causes de non prélèvement sur bovins** (bovins agressifs, départ abattoir, ...) selon les modalités précisées dans le tableau « Commandes des DAP et acheminement des prélèvements pour la campagne de prophylaxie bovine des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté ».
- **Conseils :**
  - o Il est préférable que le vétérinaire numérote les tubes de prise de sang au marqueur systématiquement, et colle les étiquettes (code barre tubes) au moment de la prophylaxie chez l'éleveur.
  - o Conserver un double des DAT/DAP de la campagne en cours.

**Pour toutes anomalies notifiées par la DD(ets)PP, LDA, GDS ou GTV, merci de bien vouloir y répondre dans les meilleurs délais.**